

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CNP ASSUR NAM ACTIONS EUROPE

FIA de droit français

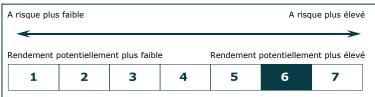
Code ISIN: FR0007014675 Part (C/D) EUR

Société de gestion : Ostrum Asset Management (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- L'objectif du fonds est de rechercher une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence MSCI EUROPE DNR (dividendes nets réinvestis) sur une durée minimale de placement recommandée de 5 ans, en s'exposant sur des actions de sociétés de pays de l'Union européenne, de la Suisse, du Royaume-Uni ou de la Norvège, sur la base d'une approche de type value (approche consistant en une recherche des valeurs qui admettent une décote de valorisation, selon l'analyse du gérant, par rapport à leur comparables sectoriels et/ou à leur historique de valorisation). L'indicateur de référence est le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières européennes.
- La politique d'investissement du fonds repose sur la sélection de sociétés, selon les critères mis en place par la société de gestion, qui sont sous-évaluées par le marché selon l'analyse du gérant, et pour lesquelles le gérant identifie un ou plusieurs catalyseurs (élément déclenchant une revalorisation) générant une revalorisation (appréciation boursière d'un titre). A cet effet, le gérant effectue une analyse approfondie des caractéristiques des entreprises (stratégie de développement, rentabilité) et de leur niveau de valorisation.
- Le portefeuille du fonds est exposé en permanence entre 0 % et 100 % en actions émises dans des pays de l'Union Européenne, par la Suisse, le Royaume-Uni et la Norvège : l'exposition dans ces pays, telle que définis, peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net. Dans la limite de 10%, le fonds peut détenir des titres libellés dans une devise de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, à la Suisse, au Royaume-Uni et à la Norvège. Le fonds peut investir dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations dans la limite de 20% de l'actif net. Il peut, dans la limite de 10%, investir dans des OPCVM/FIA ou fonds d'investissement. Enfin, le fonds utilise des instruments dérivés sur actions ou indices pour s'exposer au risque actions. Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, le portefeuille du fonds peut être investi, dans la limite de 10% de l'actif net, en titres de créance et autres instruments du marché monétaire ou obligataires ou en parts ou actions d'OPC monétaire et/ou obligataire. L'utilisation des dérivés n'entraînera pas de surexposition.
- Le FIA capitalise et/ou distribue ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur de risque reflète l'exposition du FIA aux marchés des actions majoritairement françaises.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce FIA.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque de liquidité: le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FIA devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- Risque de contrepartie : le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FIA a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FIA.
- Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme : le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le FIA sur le dernier exercice

Frais courants 0,37%

Frais prélevés par le FIA sous conditions de performances

Commission de surperformance

Néant

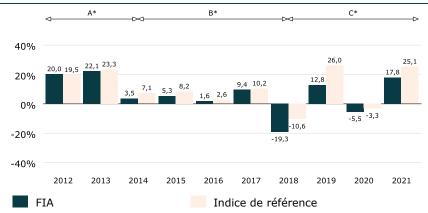
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de reporter à la "frais" rubrique du prospectus de ce FIA, disponible auprès de contact@ostrum.com.

PERFORMANCES PASSEES



- A*: Univers d'investissement couvrant les actions françaises (SBF 120)
- B*: Elargissement de l'univers d'investissement aux actions des pays de l'Union Européenne (MSCI EUROPE)
- C*: A compter du 22 juin 2018, la stratégie de gestion évolue. Les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue une indication fiable pas performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FIA.
- Année de création du FIA: 1997.
- Année de création de la part (C/D) EUR : 1997.
- Devise: Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du FIA sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :

OSTRUM ASSET MANAGEMENT - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : Contact@ostrum.com.

- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.ostrum.com.
- La responsabilité de Ostrum Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FIA.